



dossier  
lignes d'attac  
#129

## Pour d'autres politiques migratoires

**Halte aux mensonges et aux fantasmes :  
accueillons les exilé-es !**

**Les élections drainent les discours de haine,  
l'irrationnel, les fantasmes, les peurs ancestrales  
de l'étranger... Il nous faut revenir à des réalités,  
des témoignages de parcours et de rencontres,  
à une humanité partagée, et montrer que  
les migrations dans le monde ne concernent  
pas que les pays en développement,  
que les personnes contraintes à l'exil ne sont  
pas que des chiffres et qu'être migrant-e  
n'est pas être mi-Homme.**

**L'accaparement des terres, le pillage  
des ressources, la destruction d'espaces  
naturels par les multinationales empêchent  
tout développement endogène au Sud,  
entraînant guerres et migrations forcées.  
Arrêter cette exploitation tout en mettant  
en œuvre de réelles politiques d'accueil devrait  
être prioritaire. Ce dossier donne des pistes  
pour essayer, grâce à une information plus juste  
sur les migrations, de faire changer le regard  
sur les exilé-es.**

### AVIS

vous pouvez commander  
des exemplaires de ce dossier  
par lots de 25 exemplaires  
en envoyant un courriel à  
[materiel-militant@attac.org](mailto:materiel-militant@attac.org)  
(seuls les frais de port  
seront à votre charge)

### Attac

association pour la taxation  
des transactions financières  
et pour l'action citoyenne  
est un mouvement  
d'éducation populaire  
tourné vers l'action.  
Attac se mobilise  
contre l'hégémonie  
de la finance  
et la marchandisation  
du monde,  
pour des alternatives  
sociales, écologiques  
et démocratiques

Attac France  
21 ter rue Voltaire  
75011 Paris  
01 56 06 43 60  
[attacfr@attac.org](mailto:attacfr@attac.org)

avril 2022

## Et si nous changions de regard sur les migrations ?

**Si chacun·e, dans la rue, discutait naturellement avec les exilé·es, le regard changerait...**

Selon l'Organisation internationale pour les migrations, les migrant·es en 2020 représentent 3,6 % de la population mondiale<sup>1</sup> (5 % en 1920). Proportionnellement, les Européen·nes sont ceux qui migrent le plus (61 millions pour un continent de 750 millions d'habitant·es), suivis par les ressortissant·es d'Amérique latine et des Caraïbes, puis d'Afrique (36 millions pour 1,2 milliard) et enfin d'Asie (106 millions pour 4,5 milliards). Mais l'immense majorité des migrant·es (89 % pour les Africain·es subsahariens, 67 % pour les Européen·nes) s'expatrient dans les pays limitrophes. Les causes de migrations internationales se sont multipliées et se croisent et n'ont pas à être hiérarchisées : éducation, famille, travail, répression, guerres... mais il est essentiel de faire une distinction entre migrations contraintes et volontaires.

La majorité des migrations sont volontaires. Les habitant·es des pays dits « occidentaux », parmi les plus riches, peuvent parcourir le monde, souvent sans besoin de visa et peuvent assez librement s'installer dans le pays de leur choix. En revanche, pour les ressortissant·e du Sud, en particulier d'Afrique, obtenir un visa pour aller faire ses études dans un pays de l'Union européenne (UE), venir à une conférence ou rendre visite à sa famille est devenu un parcours du combattant, le plus souvent voué à l'échec. Même en disposant de moyens financiers, migrer s'est mué en un rêve inatteignable pour une partie de la population mondiale.

### **Les bons « réfugié·es » et les mauvais « migrant·es économiques »**

Les migrations des Européen·ne·s dans l'UE ou hors UE ne font pas l'objet du moindre débat dans les médias mais les personnes contraintes à un exil subissent dénigrement et discriminations. Le discours politico-médiatique tend à visibiliser certaines migrations et à en invisibiliser d'autres. Seuls de jeunes hommes originaires d'Afrique subsaharienne et du Moyen Orient apparaissent régulièrement dans les médias comme « migrants ». Or, en réalité, la moitié des migrant·es a plus de 39 ans, 48 % sont des femmes (et même 52 % en Europe), elles et ils sont de plus en plus qualifiés et ne s'exilent que celles et ceux qui en ont les moyens. De plus, l'UE, et singulièrement la France, sont largement responsables des causes de l'exil. Les guerres menées en Libye, en Afghanistan ou au Mali, sont des piliers de la politique néocoloniale et de la globalisation

d'une économie financiarisée à outrance que dénoncent les altermondialistes. La recherche d'une croissance purement économique implique un extractivisme et un productivisme destructeurs des humains et de leur environnement au profit des banques et des multinationales.

Or, ce sont aux victimes de ces situations que l'UE ferme de plus en plus ses frontières. À l'issue de parcours migratoires marqués par la violence, refoulées aux frontières, les personnes cherchant refuge sont enfermées dans des camps. Elles sont soumises à un tri sévère entre celles qui seraient susceptibles d'obtenir l'asile au sens de la Convention de Genève de 1951 (en France, 20 % des demandes contre 39 % dans le reste de l'UE) et celles considérées comme « migrant·es économiques » et donc passibles d'expulsion. Ces migrations contraintes ont surtout lieu dans les pays du Sud : d'abord à l'intérieur de ceux-ci (déplacements internes), puis dans les pays limitrophes. 73 % de celles et ceux qui fuient leur pays sont accueillis dans des pays de même niveau de « sous-développement ». La Turquie (3,7 millions de Syrien·nes, des centaines de milliers d'Afghan·nes, Iranien·nes, Irakien·nes), la Colombie, le Pakistan, l'Ouganda accueillent le plus grand nombre. L'Allemagne vient ensuite. Le Liban, en grande difficulté, accueille 1,5 million de Syrien·nes, soit plus de 30 % de sa population. « Quand il y avait la guerre chez nous, tous les Syriens nous ont ouvert leur porte », rappelle un Libanais.

### **Une invasion, vraiment ?**

Fin 2020, seuls 10 % des réfugié·es du monde vivaient dans l'UE, soit 0,6 % de la population de l'Union. Rien ne justifie les mensonges et amalgames de la droite et de l'extrême-droite. Les personnes originaires d'Afrique subsaharienne représentent environ 5 % des immigré·es dans l'UE et moins de 2 % de la population de l'UE (2,4 % en 2050, selon le FMI !). Moins de 1 % des Africain·nes s'expatrient hors de leur continent.

Refuser le partage avec ceux qui viennent d'ailleurs est souvent racisme plus que xénophobie : un Polonais est mieux accepté qu'un Congolais ou un Algérien dont les ascendants ont pourtant grandi dans la langue, la nationalité et la culture françaises. La France ayant occupé un grand nombre de pays africains pendant plus de cent ans, et maintenu son emprise depuis, n'est-il pas logique que les migrant·es de cette zone du monde se dirigent naturellement vers elle ?

La théorie du « grand remplacement » a déjà visé, au cours des siècles, les Italien·nes, les Arménien·nes, les Polonais·es... C'est un fantasme qui réapparaît avec régularité. Quant aux « terroristes cachés parmi les migrants », seuls quelques individus ont utilisé les mouvements migratoires irréguliers, et pour la majorité d'entre eux, ils étaient citoyens européens.

L'absence de statut soumet les exilé·es vivant en France à une précarité indécente, aux violences policières et à des pressions psychiques qui s'ajoutent aux chocs traumatiques vécus pendant leur voyage. Les expulsions les condamnent à un retour dans les pires conditions dans le pays qu'ils ont souhaité fuir.

## Les immigré-es, un poids ?

La France sait ce qu'elle doit à l'immigration et encore davantage à tous ceux qui sont morts pour elle, des « tirailleurs sénégalais » de la Première Guerre mondiale aux « indigènes » de la Seconde ou aux « francs-tireurs et partisans de la main d'oeuvre étrangère » dont Missak Manouchian, arménien fusillé en 1944, est l'emblème. Comment oublier aujourd'hui le rôle que jouent par exemple les médecins syriens ou iraniens dans les déserts médicaux français et les hôpitaux ? D'autant que l'OCDE précise que « la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations est supérieure aux dépenses que les pays consacrent à leur protection sociale, leur santé et leur éducation »<sup>2</sup>.

Pire, alors que la France doit, selon ses engagements internationaux assurer le « logement » et « l'assistance » à tout demandeur d'asile, seulement 52 % d'entre eux sont logés et une dérisoire somme de 204 à 426€/mois en 2020 leur est attribuée alors qu'ils sont interdits de travail. De surcroît, les migrant-es renvoient « au pays » pour aider leurs proches quatre fois plus de fonds que les pays riches via l'aide publique au développement (APE) qui finit le plus souvent dans les poches de dirigeants corrompus et les caisses d'entreprises françaises, ce qui ne freine donc en rien la misère des populations.

La « crise des réfugié-es » est donc bien avant tout une crise de l'accueil et des politiques migratoires. Aujourd'hui, il semble que nous pourrions accueillir sans problème les Ukrainien-nes fuyant leur pays en guerre. Tant mieux, mais pourquoi une telle différence de traitement ?

Les inégalités, les discriminations vécues par les migrant-es à qui on refuse l'accueil sont les mêmes que celles vécues par les catégories sociales défavorisées : leurs droits fondamentaux sont bafoués. Nous devons nous mobiliser pour empêcher les gouvernements de remettre en cause ces droits, d'aggraver les inégalités et la paupérisation, provoquées au Sud par l'exploitation, la dette, la privatisation des services publics, et au Nord, par les délocalisations, les privatisations, les cadeaux fiscaux aux multinationales... Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, 12 % de la population européenne a fui misère et persécutions pour s'installer notamment dans les Amériques, en Afrique, en Australie, en Asie. Ils ont souvent eux-mêmes été mal accueillis : il est temps que cette répétition de l'histoire cesse.

Liberté de circulation et d'installation, égalité des droits, citoyenneté mondiale doivent être nos seuls mots d'ordre. D'où que l'on vienne, où que l'on soit né, notre pays doit s'appeler Solidarité.

**Claude Calame, Isabelle Marcos Likouka & Marie-Christine Vergiat**, membres de l'espace de travail Migrations

<sup>1</sup> Voir le rapport de l'OIM, « État de la migration dans le monde 2020 ».  
<sup>2</sup> FranceInfo, « Les immigrés coûtent moins à l'Etat qu'ils ne contribuent par l'impôt et les cotisations, selon l'OCDE », 28 octobre 2021.

## Quelques définitions...

Le mot **migrant-e** n'a pas de définition juridique reconnue unanimement. Il peut changer de sens selon les pays, les organismes ou les personnes qui l'utilisent. Dans ce dossier, le choix est de s'appuyer sur la définition de l'ONU, c'est-à-dire : **est migrante toute personne qui réside pendant au moins un an dans un pays différent de son pays de naissance**, quelles que soient sa ou ses nationalité(s), par choix ou par obligation et sachant que l'on peut migrer plusieurs fois dans une vie.

Dans le vocabulaire courant, le mot **migrant-e** a remplacé le terme d'**immigré-e**, celui ou celle qui arrive dans un pays sachant que l'on parle très peu des **émigré-es**, celles et ceux qui partent (en France, utilisé surtout pendant la Révolution française). Plus de deux millions de Français vivent à l'étranger et le **solde migratoire** (différence entre le nombre d'immigré-es et le nombre d'émigré-es tout au long de l'année) était en France de 46 000 personnes en 2019. Nous sommes donc bien loin de l'invasion !

Le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) définit comme **réfugié-es** toutes les personnes qui fuient les conflits armés ou la persécution. Elles vivent pour la plupart dans des camps dans les pays du Sud, parfois durant de longues années. **82,5 % des réfugié-es vivent dans des pays en développement**. Celles et ceux que l'on appelle réfugié-es en France sont seulement ceux qui ont obtenu le statut de réfugié-e après avoir déposé une demande d'asile sur la base des critères énoncés par la Convention de Genève.

Le terme d'**exilé-e** est de plus en plus utilisé en France par les associations qui travaillent sur ces questions pour éviter les mots migrant-e ou immigré-e devenus trop lourds de sens pour ne pas dire péjoratifs. Il désigne toute personne **qui a dû fuir son pays, quelles qu'en soient les causes**, qui n'a pas eu la chance de pouvoir le faire régulièrement et se retrouve sans statut, sans papiers sur le sol européen.

## L'Union européenne arme ses frontières contre les peuples

**Les portes de l'Union européenne (UE) se ferment de plus en plus face aux peuples des pays du Sud, pour qui il est difficile, voire impossible, de se procurer le sésame que constitue le visa contrairement aux ressortissant-es d'autres pays extérieurs.**

En 2020, environ 2,25 millions de premiers titres de séjour ont été délivrés dans l'UE, contre près de 3 millions en 2019 (une diminution notamment due à la crise sanitaire). Le nombre de franchissements irréguliers a été estimé à 125 000 la même année, soit le plus faible taux enregistré depuis 7 ans (à noter que les Syriennes sont toujours la principale nationalité concernée avec plus de 17 % des franchissements). La diminution constante de ces migrations dites « irrégulières », dont les chiffres sont assez ridicules au regard tant des entrées régulières que de la population de l'UE, devraient amener à réfléchir sur les discours de nombre de responsables politiques, sur le durcissement permanent des politiques migratoires et les moyens qui leur sont consacrés.

La construction de l'UE s'est faite sur la promesse d'une triple liberté de circulation : capitaux, produits et individus. Les deux premières catégories n'ont posé que peu de difficultés, la troisième fut plus laborieuse. Les déplacements internes à l'UE ont été nombreux : certains pays de l'Est européen ont perdu plus de 25 % de leur population. Cela montre clairement que la liberté de circulation est d'abord destinée à amener dans les pays de l'Ouest européen une main d'œuvre moins coûteuse, qui peut aussi venir de l'extérieur de l'UE, comme pour les Ukrainien·nes à qui la Pologne délivre des centaines de milliers de visas purement économiques chaque année.

Il est donc apparu très vite aux « décideurs » qu'une liberté de circulation interne devait s'accompagner d'un contrôle plus important des frontières extérieures. C'est l'objet de l'accord de Schengen, entré en vigueur en 1995 et intégré dans les traités européens en 1999. Les accords de Dublin ont complété le dispositif pour éviter les mobilités appelées « secondaires » des demandeur·ses d'asile. Ainsi, tout demandeur·se d'asile doit laisser ses empreintes digitales et faire sa demande dans le pays d'arrivée dans l'UE et ne peut, pendant la durée du traitement de son dossier, quitter le pays d'arrivée...

Afin de mieux coordonner ces politiques, des agences spécialisées ont été mises en place telles que Frontex dont la mission est d'aider les États membres à mieux contrôler leurs frontières extérieures, à coordonner leurs opérations en ce domaine et même désormais

d'assurer la coordination avec les pays d'origine (cf. accord récent avec le Sénégal). Pour rendre le système plus efficace, une réforme de Schengen a été mise sur la table.

Pourtant le nombre de demandes d'asile n'augmente pas. Mise à part le pic de 2015, à la suite de la guerre en Syrie, les migrations vers l'UE restent non seulement modérées mais en plus tout à fait utiles car il existe des besoins de main d'œuvre importants dans nombre de pays européens et la natalité y reste globalement faible (le solde migratoire de 1,5 million pour toute l'UE est ridicule au regard de la population européenne)<sup>1</sup>.

En septembre 2020, la Commission européenne a proposé un « nouveau » pacte pour les migrations et l'asile, sorte de communication ministérielle sans caractère législatif qui n'a rien de nouveau en dehors du titre car ce sont surtout des projets de législations déjà en cours (comme le « paquet asile ») ou qui empirent celles existantes. L'objectif est de fichier tout ressortissant de pays tiers (hors UE) y compris ceux qui n'ont pas besoin de visa et qui devront désormais faire une demande d'« autorisation de voyage ». A priori anodine, cette simple demande en ligne permettra d'enregistrer un ensemble de données et la durée du séjour, sur le modèle états-unien ou australien. Une « interopérabilité » des « systèmes d'information de l'UE » (c'est à dire un lien entre tous les fichiers) portant sur les étranger·es se met en œuvre pour « veiller à la sécurité des citoyens européens » notamment en lien avec les fichiers contre la grande criminalité et le terrorisme qui n'ont rien à voir. L'obsession : repérer tout étranger en situation dite irrégulière et faciliter son « retour », enfin, son expulsion, dans les meilleurs délais. Si ces textes sont adoptés, les demandes d'asile devront se faire aux frontières de l'UE via un pré-examen sur le modèle des zones d'attente françaises : le demandeur sera soit pré-admis et rejoindra le pays dans lequel il souhaite demander l'asile, soit immédiatement expulsé.

Cette machine infernale se complète de plus en plus avec les « accords de partenariat » avec les pays d'origine des exilé·es qui conditionnent les aides au développement à la réadmission des personnes originaires du pays ou même de plus en plus ayant simplement transité par celui-ci.

Seul « espoir » : les désaccords sont tels, tant entre les États au sein du Conseil qu'entre le Conseil et le Parlement européen, qu'une grande partie de ces textes pourrait ne pas être adoptée.

### L'Union européenne des peuples ?

Depuis Maastricht, l'UE accumule règlements, conventions, accords, dispositifs d'information et de données concernant les migrant·es de certains pays tiers, notamment les pays du Sud. Les pays membres élèvent toujours plus leurs restrictions aux droits de circulation et d'installation. Sa politique compte trois piliers : la sécurisation des frontières avec l'accroissement des profits de l'industrie de l'armement ; des accords avec les pays tiers, pour réception des migrant·es expulsés sans contrepartie pour leurs droits ; et, conséquence des deux premiers, l'utilisation abusive de la population migrante sur le marché du travail public ou privé.

La «sécurité» des frontières est assurée par l'agence Frontex. Son budget passe de 19 millions d'euros en 2006 à 900 millions d'euros par an pour la période 2021-2027. Les dépenses vont du matériel militaire et de sécurité, aux technologies de contrôle et de surveillance, aisément financées avec l'argent des contribuables. Firmes d'armement, entreprises de sécurité, bureaux de recherche et développement en récoltent les bénéfices. En 2017, satellites, navires, avions, murs, chiens-robots, barbelés, radars, reconnaissance faciale, drones, caméras, font le paysage des frontières de l'UE.<sup>2</sup> Ce marché, estimé à 29 milliards d'euros en Europe en 2022, stimule la course de toute l'industrie militaire vers le civil, tout comme celle du bâtiment. Outre le coût humain ou financier pour les peuples, ces activités ont un coût écologique important dû à l'intense consommation de carburant et la pollution par les engins.

Les accords avec les pays tiers au mépris du respect des droits des migrant-es cadrent le processus d'expulsions et mettent en danger les personnes persécutées. Les migrant-es échappant aux expulsions s'exposent aux réseaux de travail clandestin, mais aussi à des firmes comme Chronopost<sup>3</sup> en France ou Bouygues<sup>4</sup> (pour la construction de l'EPR de Flamanville). Étranger-es, régularisé-es ou pas, servent le chantage du patronat pour justifier le gel des salaires, l'augmentation des pressions et l'exploitation des salarié-es. Le résultat est la précarité aggravée par l'insécurité du travail.

Pourtant, durcissements et difficultés de l'UE ne dissuadent pas des millions de personnes dans l'UE de mettre en œuvre la solidarité, la fraternité et l'accueil digne des étrangères et étrangers. Il faut dire non à l'Europe forteresse et aux politiques migratoires européennes, dont les gouvernements européens et notamment la France (Emmanuel Macron et son soutien à la réforme de l'espace Schengen), sont les principaux responsables. Ces politiques conduisent à refuser l'entrée sur le territoire européen à celles et ceux qu'il faudrait le plus protéger, qui sont contraints de quitter leur pays. Ces politiques de fermeture sont de fait racistes car elles sont avant tout dirigées contre les ressortissant-es des anciens pays colonisés. Leur coût est colossal et elles servent les industries militaro-sécuritaires.

D'autres politiques sont possibles. Des politiques basées sur l'accueil, la solidarité et les mêmes droits à la migration quel que soit son pays de naissance et le motif de son déplacement.

**Patrick Fodella** (groupe de travail «Fonctionnement de l'Union européenne»), **Marie-Christine Vergiat & Béa Whitaker** (espace de travail Migrations)

1 Commission européenne, « Les immigrants dans la société européenne – Chiffres globaux 2020 »

2 Akkerman Mark, « Le business de l'édification de murs », Transnational Institute

3 Les Echos, « Les travailleurs sans-papiers du site Chronopost d'Alfortville obtiennent gain de cause », 10 janvier 2020.

4 France Bleu, « Travail au noir sur le chantier de l'EPR de Flamanville : Bouygues condamné à 29.950 euros d'amende », 20 mars 2017

## Contre les discours de l'extrême-droite

### 1. Il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes qui migrent.

**C'est faux.** 48 % des migrants dans le monde sont des femmes et elles sont majoritaires à migrer en Europe et en Amérique du Nord.

### 2. Les immigrés coûtent plus cher qu'ils ne rapportent.

**C'est faux.** Tous les organismes internationaux disent le contraire dont l'OCDE (cf page 3). D'abord parce que l'immense majorité d'entre eux est en âge de travailler et qu'ils participent à l'économie du pays notamment en consommant. Même quand l'accueil dure un peu plus que la moyenne, l'apport des étranger-es à l'économie permet très vite de rattraper ce coût.

### 3. Les exilé-es sont majoritairement pauvres et non-instruits.

**C'est faux.** Les migrant-es sont de plus en plus qualifiés<sup>1</sup> et ce sont surtout ceux qui peuvent en réunir les moyens qui s'exilent.

### 4. Les Africains migrent en masse vers l'Europe.

**C'est faux.** Sur 1,2 milliard d'habitant-es en Afrique, à peine 36 millions d'entre eux (dont 28 millions de Subsaharien·nes) migrent, et seulement 10 millions vivent hors d'Afrique

### 5. Les réfugié-es sont surtout accueillis en Europe.

**C'est faux.** Il n'y a que 10 % de l'ensemble des réfugié-es du monde qui vivent dans l'UE à la fin 2020 (cf page 2-3).

### 6. Le poids des migrations du Sud vers le Nord est le plus important ?

**C'est faux.** Les migrations Sud/Sud sont désormais les plus importantes. Il y a aussi des migrations Nord/Nord (par exemple, les infirmières françaises partant exercer au Québec), des migrations Nord/Sud (par exemple, les « expatrié-es » français en Afrique).

### 7. Il y a de plus en plus de personnes étrangères qui s'installent dans notre pays chaque année.

**C'est faux.** Le solde migratoire évolue peu depuis une trentaine d'années, oscillant entre 50 000 et 100 000 personnes. Un pic est observé en 2013 avec 100 100 personnes, descendu à 32 300 en 2014, 46 000 en 2019<sup>2</sup>.

1 Chiffres 2017 de l'Institut national d'études démographiques

2 Chiffres de l'Institut Convergences Migrations, CNRS



## Les sans-papiers en lutte pour leur régularisation

«En octobre 2021, Macron a invité les jeunes de France et d'Afrique à un sommet à Montpellier, raconte Sissoko Anzoumane de la Coordination 75 des Sans Papiers (CSP75), mais nous n'avons été invités ni par le gouvernement français ni par des gouvernements africains». C'est un exemple type de la condition des sans-papiers : elles et ils sont invisibilisés par les gouvernements. Invisibilisés, et pourtant nombreux. «Les sans papiers d'aujourd'hui diffèrent de celles et ceux des années 1990, dont je fais partie». Il y a de plus en plus de mineurs isolés, conséquence des politiques de plus en plus injustes vis-à-vis des jeunes exilé-es.

L'arrivée au pouvoir de François Mitterrand a permis, en août 1981, une régularisation exceptionnelle d'immigré-es en situation illégale. Mais chaque retour de la droite au Parlement a marqué un durcissement, avec les lois Pasqua en 1992 et la loi Debré en 1997. Cette régression des droits a, d'une part, permis au patronat d'exploiter encore plus durement les nouveaux arrivant-es, et a contribué, d'autre part, à baisser la moyenne d'âge de la migration.

«Venant d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb, elles et ils choisissent la France, car ils parlent déjà français», continue Sissoko. Les mineur-es devraient systématiquement être pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et sont heureusement accompagnés par des organisations comme la FCPE et la FSU, des collectifs comme RESF. D'après Sissoko, «à partir de 18 ans, ou avant, elles et ils travaillent souvent comme éboueur-ses, livreur-ses, serveur-ses, nettoyeur-ses, ouvrier-es du bâtiment ou comme aides à domicile, soit sous des noms d'emprunt soit sans contrat.» Ainsi les patrons leur demandent de faire ce que les autres ne font pas, ne veulent pas faire. Les salaires les plus bas et les travaux généralement les plus méprisés : le quotidien de beaucoup de sans-papiers qui, malgré cela parviennent à envoyer de l'argent à leur famille. «Plus longtemps elles et ils demeurent ici, plus ils situent leur vie ici et fondent souvent une famille», explique Sissoko.

Face à ceci, les collectifs de sans-papiers et les organisations qui les soutiennent demandent la régularisation de tous les sans-papiers et la libre circulation de toutes et tous, position qui devrait être davantage soutenue par les partis et les député-es y compris ceux des partis les plus à gauche, à l'exception du NPA et de Révolution Permanente qui l'ont inclus dans leur programme présidentiel. Sissoko signale que «les partis et les député-es sont quasi absents des luttes quotidiennes des sans-papiers.

En revanche, certains syndicats, notamment Solidaires et la CGT, sont très présents et parfois cruciaux pour la régularisation par le travail. Mais beaucoup de sans-papiers font des travaux non-déclarés, à domicile», ce qui rend leur défense par les syndicats plus rare et difficile.

La première révolte des travailleur-euses sans-papiers a été l'occupation de l'Eglise St Ambroise de 1996, comme le rappelle Jean-Claude Amara, fondateur de Droits Devant!. La devise était : «Nous vivions dans l'ombre, désormais nous vivons dans la lumière!». En 2010, les premières grèves avec l'appui de la CGT ont éclaté dans le bâtiment, le nettoyage, la livraison, la restauration. Elles ont poussé les entreprises à faire pression sur le gouvernement, et une circulaire a permis la régularisation de dizaines de milliers de travailleur-ses.

Nous sommes revenus en arrière aujourd'hui, avec une quasi impossibilité d'obtenir des rendez-vous pour des demandes de titre de séjour ou de renouvellement en préfecture, du fait de la dématérialisation des services. Souvent, les préfectures dérogent à la loi, en refusant de régulariser des travailleur-ses ayant obtenu de leur employeur un «Cerfa», preuve de leur travail.

Cela fait déjà plusieurs mois que trois piquets de grève sont tenus jour et nuit en Ile-de-France, avec le soutien de syndicats dont SUD PTT, Solidaires et le Collectif des Sans-Papiers de Vitry : depuis le 8 novembre par plus de 80 intérimaires du bâtiment de RSI à Gennevilliers ; depuis le 15 novembre par des dizaines de travailleurs de l'agence DPD (filiale de la Poste) à Coudray-Montceaux ; depuis le 7 décembre par des dizaines de travailleurs de l'agence Chronopost (filiale de la Poste) à Alfortville, appuyés par des travailleur-ses sans-papiers d'autres entreprises. Cette occupation est la deuxième en deux ans, après la régularisation de 73 travailleurs après 7 mois de lutte en 2019/20, qui avait laissé sur le carreau 83 soutiens.

Les manifestations se multiplient devant les préfectures de Nanterre, de Créteil, d'Evry, pour l'instant sans résultat, mais la détermination reste totale. Ces grèves nous montrent ce qu'est le quotidien de centaines de milliers d'habitant-es de France, «premiers et premières de corvée». Soutenons leurs luttes jusqu'à la régularisation et l'obtention d'une carte de dix ans pour tous les sans-papiers, la fin des agences sous-traitantes et particulièrement exploitatrices et la suppression de l'intérim de longue durée.

**Zeno Bernhard**, membre de l'espace de travail Mobilisations internationales  
**Evelyne Perrin**, membre d'Attac et présidente de Stop Précarité

Une cagnotte de soutien pour les travailleur-ses de l'agence DPD à Coudray-Montceaux est disponible à cette adresse : [cotizup.com/sanspapiersdpd](https://cotizup.com/sanspapiersdpd)

## Migrations environnementales : nouvelle injustice Nord-Sud

Les déplacements environnementaux touchent déjà tous les pays du monde mais seront plus lourds dans les pays en développement où les dérèglements météorologiques sont aggravés par d'autres facteurs.<sup>1</sup>

En République démocratique du Congo et au Congo-Brazzaville, l'extraction de pétrole et de minerais, notamment pour les smartphones et la numérisation effrénée, empoisonnent les rivières et les mangroves. En Indonésie ou au Cameroun<sup>2</sup>, des milliers de paysan·nes ont été chassés de leurs terres par la production industrielle d'huile de palme. En Amazonie, les ravages de l'industrie agro-alimentaire, dont la culture du soja, contraignent les populations à partir. Au Bangladesh, la montée du niveau de la mer est aggravée du fait de la pollution des rivières par les industries, notamment textiles : les populations sont contraintes à puiser l'eau potable dans la nappe phréatique et le delta s'enfonce. Les exemples sont multiples.

Ces productions profitent essentiellement aux Occidentaux. Pour les populations victimes, la seule issue est de fuir. Selon l'OIM<sup>3</sup>, 98 % des déplacements internes en 2020 sont dus à des « désastres climatiques ». Une part de ces déplacements internes a des conséquences sur les migrations internationales mais ils se concentrent dans les pays limitrophes. En 2018, le Pacte mondial sur les migrations de l'ONU a reconnu le changement climatique comme une cause de départ forcé et son sous-comité des droits de l'Homme cherche à définir un statut juridique des déplacé·es environnementaux.

Les pays du Nord ont construit leur richesse sur ces destructions. Ils ont contracté une lourde dette écologique envers les habitant·es des pays dont ils exploitent les ressources naturelles et le travail. Cesser de piller ces pays permettrait aux populations de bénéficier de leurs immenses ressources et en accueillir dignement les victimes serait un petit début de réparation. Mais la COP 26 (voir le dossier du Lignes d'Attac #128) n'a même pas débloqué les 100 milliards de dollars annuels promis aux populations les plus démunies pour répondre aux conséquences du changement climatique.

**Claude Calame, Isabelle Marcos Likouka & Marie-Christine Vergiat**, membres de l'espace de travail Migrations

<sup>1</sup> Word Meteorological Organization, Rapport « State of the Climate in Latin America & the Caribbean 2020 », août 2021 (en anglais)

<sup>2</sup> Mouvement mondial pour les forêts tropicales, « Cameroun : La malédiction de l'huile de palme : Pollution, expropriations et accaparement des terres », octobre 2014.

<sup>3</sup> Organisation internationale pour les migrations, « L'OIM lance une stratégie institutionnelle sur la migration, l'environnement et les changements climatiques pour la décennie à venir », octobre 2021.

## Pour des villes et territoires accueillants !

**L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) est un réseau national de collectivités territoriales et d'élu·es à titre individuel, créé le 26 février 2018 à la suite de la Convention sur les Migrations à Grande-Synthe. Depuis, une cinquantaine de collectivités ont adhéré à l'association et signé la charte qui s'y rattache. Les objectifs affichés : travailler ensemble entre collectivités, capitaliser les pratiques, renforcer le partenariat avec la société civile et porter un autre discours.**

Depuis début 2021, les associations regroupées au sein du Collectif Tous Migrants 73 (constitué sur le modèle de celui de Briançon, et dont Attac Savoie est partie prenante) ont rencontré des maires et président·es de centres communaux d'action sociale (CCAS) de l'agglomération chambérienne pour leur proposer d'adhérer à l'ANVITA en leur présentant les aides que pourraient leur apporter les associations savoyardes en cas d'engagement dans le processus. Proposition accompagnée de documents sur l'association et de fiches techniques.<sup>1</sup>

A la suite de ces rencontres, les conseils municipaux de plusieurs communes ont adopté une délibération favorable à cette adhésion. Grâce à ce travail « de fourmi », le 18 décembre 2021, journée internationale des migrant·es, plusieurs communes de Savoie ont signé simultanément leur adhésion à l'ANVITA, faisant de la Savoie le premier adhérent « collectif », en présence de son fondateur, Damien Carême, et d'élu·es régionaux qui ont adhéré, elles et eux, à titre individuel. Cette journée a aussi vu le parrainage républicain de 33 jeunes migrant·es par des citoyen·nes de 3 communes de l'agglomération (300 en France le même jour).

D'autres communes de Savoie ont pu témoigner de leur engagement au quotidien, sans adhérer pour l'instant à l'ANVITA, mais en poursuivant leur réflexion sur le sujet.

La Ville de Chambéry avait, elle, signé la charte au préalable devant la presse, les associations et les citoyen·nes le 12 novembre 2021, lors de l'inauguration du festival « Migrant'scène ». De nouveaux parraïnges devraient avoir lieu à Chambéry en mars 2022, lors des journées de l'Égalité.

### **L'accueil réussi de 48 exilés éthiopiens venant de la « jungle » de Calais**

Dès 2016, à Aire-sur-l'Adour, dans le Gers, les associations et la mairie ont organisé des cours de français, puis une exposition présentée par les nouveaux arrivants, sur leur pays et leurs réalités. L'un d'eux, étudiant en médecine dans son pays, a expliqué les tortures puis le départ vers l'Europe. Ces Éthiopiens du groupe ethnique Oromo, dont les provinces produisent 100 % de l'hydroélectricité, 90 % des ressources minières du pays, dont l'or, et le meilleur café arabica, ont été dépossédés de leurs terres, vendues à de gros investisseurs par le pouvoir en place. Face à la vie démocratique féconde des Oromos, via des parlements de sages siégeant sous un arbre symbolique, l'État a répondu aux protestations par les armes.

L'intérêt des habitant·es pour cette présentation a surpris tout le monde. Le contact créé par cette rencontre et un match de football ont permis une harmonieuse entrée de ces réfugiés dans la ville. Malheureusement, l'asile n'a été accordé qu'à 25 % des demandeurs originaires d'Éthiopie cette année-là en France ; combien d'entre eux l'auront obtenu ?

Sans se leurrer sur la portée nationale de telles actions, l'affichage public d'une volonté politique et citoyenne locale permet de contrer les discours de haine et la politique nationale de non-accueil. Les militant·es savent qu'ils doivent rester vigilants pour construire un contexte favorable à l'installation des exilé·es, dans le Gers, en Savoie, et partout en France !

**Brigitte Finas**, porte-parole d'Attac Savoie et membre de l'espace de travail Migrations

<sup>1</sup> Voir les fiches pratiques « villes accueillantes » du collectif savoyard : [attac.org/l/villes-accueillantes](http://attac.org/l/villes-accueillantes)

## **Pour aller plus loin**

À lire :

***En finir avec les idées fausses sur les migrations***

Etats généraux des migrations, Ed. de l'Atelier, 2021

***Migrations forcées - discriminations et exclusions***

Coordonné par Alain Fabart et Claude Calame, Ed. du Croquant, 2020

***Les oiseaux migrants***

À l'initiative de la Ville de Chambéry et du collectif Chambéry Solidarité Internationale, Ed. La Fontaine de Siloé, 2021

***Grâce à eux. Comment les migrants ont sauvé mon village***

Mimmo Lucano & Marco Rizzo, traduit par Jérémie Lefebvre, Ed. Buchet Chastel, 2021

***Terre d'humanité. Un chœur pour Mimmo***

Collectif « Liberté pour Mimmo », Ed. Le Merle Moqueur, 2022

***On a tous un ami noir***

François Gemenne, Ed. Hachette Pluriel, 2022

***Parlons immigration en 30 questions***

François Héran, Ed. Documentation Française, 2021

***Atlas des migrations –***

***De nouvelles solidarités à construire***

Catherine Wihtol de Wenden, Ed. Autrement, 2021

***D'une rive à l'autre***

Cajma22, Ed. Les Archives Dormantes, 2020

**« La politique migratoire en questions »**

Brochure de l'espace de travail

Migrations (disponible ici :

[attac.org/l/brochure-migrations](http://attac.org/l/brochure-migrations))

**« Petit guide : Refuser la fabrique des sans-papiers »**

La Cimade (disponible ici :

[lacimade.org/36710-2](http://lacimade.org/36710-2))

**« Les oubliés du droit d'asile »**

Rapport inter-associatif (disponible ici : [ouvaton.link/XQgpoD](http://ouvaton.link/XQgpoD))

**A voir :**

***Tunisie 2045***

Ted Hardy-Carnac (court-métrage, 4min, 2016)

***Migrants, mi-hommes – #DATA-GUEULE 52***

France Télévisions (animation, 4mn, 2015)

***Réfugiés***

Matthieu Tribes avec le Collectif pour une Nation Refuge (court-métrage, 2mn, 2017)

secrétariat de rédaction  
Eric Le Gall, Franck Mithieux

coordination de ce dossier  
Claude Calame,  
Marie-France Cano,  
Alain Fabart, Brigitte Finas,  
Patrick Fodella,  
Isabelle Marcos Likouka,  
Marie-Christine Vergiat  
maquette  
Stéphane Dupont  
impression  
sur papier recyclé  
Stipa Montreuil